



AIDES

Favoriser la réussite étudiante en Nouvelle-Aquitaine

Publics concernés

- #Collectivité territoriale
- #Établissement public
- #Laboratoire de recherche
- #Université, Enseignement supérieur, Recherche

Domaines secondaires

- [#Enseignement supérieur](#)

Dans son périmètre de compétences, et en interaction constante avec les parties prenantes du territoire, notamment les acteurs régionaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, la Région agit pour réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès, et de réussite, dans l'enseignement supérieur, et plus largement, d'accès à la connaissance de tous les néo-aquitains.

La Région Nouvelle-Aquitaine porte une stratégie régionale de l'Enseignement Supérieur, lisible, coordonnée pour relever les défis :

des inégalités d'accès à l'Enseignement Supérieur,
de l'adaptation des compétences à une société en transition,
de la réussite et de l'insertion de tous les étudiants.

Objectif

La Région a priorisé 4 axes d'intervention dans lesquels devront s'inscrire les projets qu'elle soutiendra :

- Le développement des formations techniques et d'ingénierie,
- Le maillage territorial de l'enseignement supérieur,
- L'articulation renforcée de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières stratégiques régionales,
- Le soutien à la formation doctorale.

Bénéficiaire

Les bénéficiaires des aides régionales sont prioritairement:

- les établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles) publics et CROUS,
- les établissements privés avec Label EESPIG et convention de partenariat avec une université intégrant le sujet de la candidature

Dans tous les cas, l'établissement doit être implanté en région Nouvelle-Aquitaine.

Montant

Ce dispositif permet d'attribuer des aides en fonctionnement et/ou investissement.

Critères de sélection

Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'un des 4 axes correspondant aux orientations de la Région en matière d'enseignement supérieur :

- Le développement des formations techniques et d'ingénierie,
- Le maillage territorial de l'enseignement supérieur,
- L'articulation renforcée de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières stratégiques régionales,
- Le soutien à la formation doctorale.

Seront soutenus des projets :

- structurants et ambitieux,
- à forte ambition et porteur de rayonnement,
- partenariaux notamment entre établissements,
- à fort impact régional.

La faisabilité du projet est étudiée sous l'angle de :

- l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens associés, notamment à travers un budget prévisionnel équilibré (en dépenses et cofinancements) ; détaillé et cohérent,
- la description des méthodes de gouvernance, de pilotage, d'évaluation du projet mobilisées,
- la viabilité du plan de financement et la capacité à pérenniser le projet au-delà du soutien régional.

La qualité du dossier sera analysée au regard de :

- l'intégration, ou l'articulation, du projet dans la stratégie de l'établissement,
- l'implication effective des acteurs territoriaux du monde socio-économique privés ou publics.

Comment faire ma demande ?

Pour toute information sur le détail des modalités, il est nécessaire de contacter le service Enseignement Supérieur, Vie Etudiante et Culture Scientifique.

Correspondants

- **Direction de l'enseignement supérieur recherche et transfert de technologie**

Service relation usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption